



**ATTESTATION SUR L'HONNEUR  
DE NON CONTRE-INDICATION MÉDICALE ET SPORTIVE.**

Conformément aux dispositions des articles L. 231-2 et suivants du Code du Sport, la production d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive n'est pas obligatoire mais que celui-ci est conseillé afin de garantir l'état de santé de l'adhérent.

La décision reste sous l'entièbre responsabilité de l'adhérent.

Je soussigné(e) M/Mme \_\_\_\_\_

Atteste sur l'honneur que je ne présente aucune contre-indication médicale et physique à la pratique d'activités sportives proposées par l'association l'Arche d'Étretat.

Je m'engage à signaler toute information médicale pouvant remettre en question la pratique de l'activité sportive durant les deux années à venir.

Date : ..... / ..... / .....

Signature du représentant légal, précédée de la mention « certifiée pour faire valoir »